



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions, conférences, colloques, présence dans les médias
et publications aux niveaux national et international**

Rapport de l'Organisation hydrographique internationale

Résumé**

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation intergouvernementale consultative et technique composée de 87 États membres, qui a été créée en 1921 pour promouvoir la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin. Elle a notamment pour principal objectif d'assurer la plus grande uniformité possible dans les cartes et documents nautiques (physiques et numériques) et dans le développement d'infrastructures de données géospatiales marines.

L'OHI n'est pas l'autorité compétente en matière de toponymie à proprement parler, mais elle participe à l'élaboration de normes hydrographiques, à la modélisation des données, à la création d'un dictionnaire des concepts de la base de registres et de dictionnaires de termes spécifiques, à l'établissement des nomenclatures et des cartes ainsi qu'à l'examen des questions de toponymie, entre autres.

Le rapport présente un bilan des activités liées à la toponymie des formes du relief sous-marin et à la publication intitulée *Limites des océans et des mers*.

* E/CONF.105/1.

** Le rapport intégral a été établi par Yves Guillam, Adjoint aux directeurs chargé de la cartographie et des services au secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (Monaco). Il peut être consulté, dans la langue de l'original uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/15/CRP.15.

